

CRITÈRE HAS V2027

2.3-14

▲ CRITÈRE IMPÉRATIF

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'isolement, qu'il soit assorti ou non de contentions, des patients hospitalisés sans consentement

STATUT Critère impératif

CHAMP Santé mentale et psychiatrie

MÉTHODES Traceur ciblé : isolement

À DÉMONTRER

Une décision médicale justifiée, une surveillance individualisée et une réévaluation rigoureuse de toute mesure d'isolement ou de contention.

À METTRE EN PLACE

- Formaliser les indications, la prescription, la surveillance et la réévaluation de l'isolement ou de la contention.
- Prévoir et tracer la recherche d'alternatives ainsi que les mesures de désescalade.
- Adapter l'environnement pour préserver la sécurité, l'intimité, les droits et l'information du patient.
- Tenir le registre, auditer les pratiques et piloter un plan de réduction du recours à ces mesures.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION V2027	ÉLÉMENTS DE PREUVE À RECHERCHER
EE 1 TRACEUR CIBLÉ : ISOLEMENT : PROFESSIONNELS Cible de l'EE : Professionnels Dans le respect de la réglementation en vigueur et des recommandations de bonnes pratiques, la décision d'isolement prise par un psychiatre, assortie ou non d'une décision de contention, est tracée dans le dossier du patient. La décision précise les modalités de surveillance (indications, fréquence, point de contention le cas échéant).	☐ Décision motivée d'un psychiatre mentionnant le caractère de dernier recours, le danger immédiat ou imminent et le caractère adapté, nécessaire et proportionné ☐ Décision datée et horodatée précisant isolement avec ou sans contention et modalités individualisées de surveillance ☐ Isolement : décision initiale pour une durée maximale de 12 h ; si renouvellement, traçabilité des réévaluations et respect de la limite réglementaire de 48 h avant régime exceptionnel, avec deux évaluations par 24 h ☐ Contention dans le cadre de l'isolement : décision initiale maximale de 6 h ; si renouvellement, traçabilité des réévaluations et respect de la limite réglementaire de 24 h avant régime exceptionnel, avec deux évaluations par 12 h ☐ Concordance dossier-registre et, lorsqu'un dépassement exceptionnel des durées légales intervient, traçabilité des procédures judiciaires/informations prévues par la réglementation
EE 2 TRACEUR CIBLÉ : ISOLEMENT : PROFESSIONNELS Cible de l'EE : Professionnels Un examen psychiatrique et somatique est réalisé, éventuellement par le psychiatre, au moment de la mise en isolement.	☐ Examen psychiatrique daté et horodaté à l'initiation : état mental, comportement, risques et justification du maintien ou de la levée ☐ Examen somatique daté et horodaté : état clinique, paramètres adaptés, risques cardio-respiratoires, lésions, intoxication ou sevrage selon la situation ☐ Conclusions médicales et mesures prescrites en réponse aux risques repérés, cohérentes avec l'heure de début de l'isolement

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION V2027	ÉLÉMENTS DE PREUVE À RECHERCHER
EE 3 TRACEUR CIBLÉ : ISOLEMENT : PROFESSIONNELS Cible de l'EE : Professionnels L'isolement se fait dans un espace dédié respectant l'intimité, la dignité et la sécurité du patient. S'il est assorti d'une contention, le patient dispose d'un moyen pour appeler les soignants.	☐ Observation de l'espace dédié : intimité préservée, absence de danger accessible, surveillance possible et accès rapide des soignants ☐ Dispositif d'appel accessible au patient sous contention, essai fonctionnel depuis le lit et réception effective de l'appel par l'équipe ☐ Contrôles datés de la chambre et du dispositif d'appel, avec maintenance ou correction tracée en cas d'anomalie
EE 4 TRACEUR CIBLÉ : ISOLEMENT : PROFESSIONNELS Cible de l'EE : Professionnels Dans le respect de la décision, l'infirmier surveille l'état somatique et psychique du patient et le trace dans son dossier.	☐ Fiche de surveillance datée, horodatée et identifiant l'infirmier, avec passages conformes à la fréquence prescrite ☐ État psychique et somatique tracé : comportement, paramètres prescrits, alimentation, hydratation, élimination et, si contention, peau et points d'attache ☐ Alerte et réévaluation médicale tracées lors d'une aggravation ou amélioration, avec adaptation ou levée de la mesure
EE 5 TRACEUR CIBLÉ : ISOLEMENT : PROFESSIONNELS Cible de l'EE : Professionnels À la sortie de l'isolement, un temps d'échange est proposé au patient afin de revenir sur l'épisode ayant conduit à la mesure d'isolement et de prévenir le risque de récurrence de comportements violents. Cette analyse clinique est tracée dans le dossier du patient.	☐ Proposition d'entretien post-isolement datée, avec réalisation ou refus, identité du professionnel et participation du patient ☐ Analyse clinique retraçant vécu du patient, facteurs déclenchants, signes précoces et alternatives identifiées avec lui ☐ Projet de soins ou plan de prévention actualisé avec alternatives, conduites à tenir et modalités partagées avec l'équipe
EE 6 TRACEUR CIBLÉ : ISOLEMENT : PROFESSIONNELS Cible de l'EE : Professionnels Les professionnels améliorent les résultats de leurs indicateurs de prise en charge en lien avec l'isolement et la contention (par exemple : durée d'isolement, durée de la contention, taux de contention/taux d'isolement, entretien post-isolement, alternatives pour éviter l'isolement...).	☐ Tableau d'indicateurs périodiques par unité : nombre, taux et durée d'isolement ou contention, entretiens post-isolement et recours aux alternatives ☐ Analyse datée des tendances et écarts à partir du registre, avec comparaison entre périodes et secteurs ☐ Plan d'action avec responsable et échéance, puis nouvelle mesure démontrant l'effet des actions mises en œuvre

STATUT ET INDICATEUR	MODE DE CALCUL OU RÉFÉRENCE	CIBLE OU LECTURE	SOURCE ET CHAMP
INTERNE · EE1 · Taux de mesures d'isolement ou contention avec décision médicale motivée et modalités de surveillance tracées	Mesures conformes / mesures auditées × 100	100 %	Audit dossiers isolement-contention
INTERNE · EE2 · Taux de mises en isolement précédées d'un examen psychiatrique et somatique tracé	Examens tracés / mises en isolement auditées × 100	100 %	Audit dossiers

STATUT ET INDICATEUR	MODE DE CALCUL OU RÉFÉRENCE	CIBLE OU LECTURE	SOURCE ET CHAMP
INTERNE · EE3 · Taux de chambres d'isolement conformes pour l'intimité, la dignité, la sécurité et le dispositif d'appel	Exigences conformes / exigences auditées × 100	100 %	Audit chambre d'isolement
INTERNE · EE4 · Taux de mesures avec surveillance infirmière somatique et psychique conforme et tracée	Surveillances conformes / mesures auditées × 100	100 %	Audit dossiers
INTERNE · EE5 · Taux de fins d'isolement avec entretien proposé et analyse clinique tracée	Entretiens proposés et tracés / fins de mesure auditées × 100	100 %	Audit dossiers
INTERNE · EE6 · Évolution des durées et taux d'isolement et contention avec analyse et actions	Résultats comparés dans le temps, ajustés à l'activité	Amélioration ou actions	Registre isolement-contention

Sources : [Référentiel V2027](#) | [Fiche Santé mentale-psychiatrie](#)

Repères non exhaustifs, à adapter au contexte réel de l'établissement.

Les 22 fiches et leur guide d'utilisation : hospi-academy.com/criteres-imperatifs

« La qualité nous rassemble, la sécurité du patient nous engage. »

